



# A Tous PNC CORSAIR

[www.unac.asso.fr](http://www.unac.asso.fr)

[navigants@unac.asso.fr](mailto:navigants@unac.asso.fr)

9 octobre 2015

## CONSERVER NOS ACQUIS

### UN PEU D'HISTOIRE...

En **2013**, le projet d'Entreprise **AMBITION 2017**, c'était l'Ambition de la Compagnie (et donc de tous) d'offrir au client un nouveau plaisir du voyage long courrier.

Corsair 2017 n'était pas totalement inconnu : des destinations domiennes représentant toujours plus de 50% de notre chiffre d'affaires, Orly toujours notre aéroport, un maintien de notre activité fret, et une concurrence toujours aussi forte qu'aujourd'hui et Corsair continuera d'avoir des alliés et des partenaires...

**AMBITION 2017** s'articulait autour de trois principaux enjeux...

- ① Gagner notre autonomie financière.
- ② Conquérir et fidéliser nos clients.
- ③ Développer les talents.

... Tout en maintenant la sécurité des opérations vols comme priorité absolue et en y intégrant les enjeux environnementaux.

En **2014**, nous devons déterminer le scénario le plus favorable concernant le remplacement de nos 747-400 à l'horizon 2016/17.

Le projet flotte n'était pas un enjeu mais un moyen pour relever les deux premiers enjeux cités ci-dessus.

Notre volonté était de tout faire pour remplacer les trois 747 actuels par au moins autant de modules d'un type avion plus adapté. Et on nous promettait que les travaux d'étude de flotte étaient d'ores et déjà engagés en relation très étroite avec le Groupe TUI et devront être terminés pour la fin de l'année 2014. On n'a rien vu !

Puis, on nous disait que des discussions étaient en cours de manière à anticiper avec les partenaires sociaux sur un projet de protocole de fin de secteur 744. Ces écrits peuvent se vérifier par la note du Département PNC N°6 du 18/11/2013.

En **février 2014**, suite à la décision du Tribunal d'invalider l'accord **TakeOff 2012** PNC, la Direction a choisi unilatéralement de dénoncer l'ensemble des accords Corsair PNC.

Ceci afin de couvrir les dépenses éventuelles dans le cas de la confirmation de cette décision en cour d'appel prévue pour septembre 2015, avec pour principal objectif de négocier une nouvelle Convention PNC pour décembre 2014.

En **décembre 2014**, nous avons commencé réellement à négocier lors de la sortie de conflit. La Direction s'est alors engagée à ne pas baisser nos salaires et à négocier sur nos futures conditions de travail.

En **janvier 2015**, la Direction annonce la suspension du projet flotte et des conventions PN.

Puis, en **mars 2015**, Air Caraïbes, et sa tentative de rachat.

**NOUS AVONS COMBATTU ET NOUS AVONS GAGNÉ !**

### DEPUIS QUE S'EST-IL PASSÉ ?

À la différence de nos détracteurs omnipotents et prolixes sur radio Galley, Votre Syndicat n'a cessé de travailler afin d'améliorer nos salaires et conditions d'emploi.

Des faits concrets et tangibles :

 **En DP** : Nous avons défendu nos conditions d'emploi notamment en rappelant à notre Direction le respect des règles établies par le code du Travail et nos accords. Et notamment pour le renouvellement de passeport et fièvre jaune, avec la mise en place d'une procédure enfin respectée. (Voir note du Département PNC - N° 12 du 29/5/15).

**En CE :** nous sommes actifs et constamment présents même si nous ne sommes pas majoritaires. Nous avons notamment par le biais de la commission Égalité professionnelle Homme-Femme mis en lumière des écarts clairement identifiés comme provenant d'une problématique d'égalité professionnelle. Nous avons analysé à ce jour des services comme la Direction Technique et l'Exploitation. Une dizaine de salariés ont eu des augmentations de leur rémunération. Ces actions n'ont pas seulement touché que des femmes mais aussi des hommes en particulier chez les Mécaniciens entretien avion. Des actions correctives ont été mises en place au 1<sup>er</sup> Septembre 2015. Nous continuons cette analyse service par service et nous ne laisserons aucun manquement.

**Vous pouvez retrouver nos actions dans les PV du Comité d'Entreprise et des réunions des délégués du Personnel. → VOUS Y VERREZ QUI FAIT QUOI ! ←**

**En DS :** le 10 octobre 2015, c'est la fin du délai de survie des accords PNC. Nous sommes actuellement dans l'écriture et la négociation d'une Convention PNC. Votre Syndicat travaille fort sur ce sujet. Nous voulions montrer/présenter à la direction une convention PNC avant fin septembre pour éviter la signature d'un protocole en CDD qui serait sujet à interprétation. Mais, plus nous avançons plus nous trouvons des coquilles volontaires ou non. Nous avons essayé de présenter et d'expliquer en pré-DS notre démarche aux autres OS. Bref, nous avons besoin de plus de temps.

## **QUEL AVENIR ?**

Le constat est le suivant : si nous ne signons pas le protocole prorogeant nos conditions de travail d'aujourd'hui, ce sont tous les accords PNC qui disparaîtront et c'est donc un risque réel de devoir constater la perte d'un grand nombre de nos conditions de travail et de rémunérations, sans oublier nos avantages individuels acquis (exemple la tranche horaire des heures de nuit) ceci en raison d'un flou juridique sur ce sujet.

Arrêt des changements de classes et catégories ce qui se traduit par le gommage pure et simple de la seule augmentation salariale assurée dont le PNC bénéficie !

15 % des effectifs PNC CRL va changer de classes et catégories dans les mois qui suivent et nous ne pouvons pas nous résigner à nous assoir sur la seule augmentation de salaire que le PNC a de facto. De plus, si nous ne signons pas nous prenons le risque de perdre les vols couples, les jours off qui passeraient à 8, les heures de nuit etc...Une diminution nette de nos revenus.

**CE N'EST PAS TAKE OFF QUE NOUS SIGNONS, MAIS LA PROROGATION DE TOUS NOS ACCORDS !!!**

**C'est ceci que vous devez comprendre, il n'y a aucun rapport avec le procès !!!**

**Que les choses soient dites : VOUS POURREZ FAIRE VALOIR VOS DROITS EN TEMPS VOULU !**

De plus, avec la signature de cet accord nous avons obtenu plus qu'en 4 ans de négociations annuelles. Cet accord est à durée déterminée jusqu'au 31 janvier 2016. Les points négociés dans ce présent accord seront intégrés dans la future convention applicable à partir du 1<sup>er</sup> février 2016.

- ☑ L'indemnité repas Afrique a été réévaluée de 19 euros bruts à 22 euros.
- ☑ Toute activité effectuée le 25 décembre ou le 1<sup>er</sup> janvier donne lieu à majoration dans les conditions suivantes :
  - 👍 Paiement d'un trentième du traitement fixe.
  - 👍 Paiement d'une majoration de 100 % de la rémunération correspondant aux heures de vol effectuées ou aux heures d'astreinte à préavis court.
  - 👍 L'activité effectuée le 1<sup>er</sup> janvier et le 25 décembre est appréciée de 00h00 à 23h59 en heure locale de départ ou du lieu d'exécution de l'activité.
- ☑ Revalorisation de la prime de Chaussures et de la prime Blanchissage :
  - 👍 Le montant de la prime de chaussures d'un montant 60,98 euros brut chaque semestre (juin et décembre) est revalorisée à 80 euros brut et ce jusqu'au 31 janvier 2016.
  - 👍 Le montant de la prime de Blanchissage d'un montant 27,44 euros brut chaque mois (à l'exception du mois au cours duquel le contrat de travail est suspendu) est revalorisée à 37 euros brut et ce jusqu'au 31 janvier 2016.
- ☑ Temps Partiel PNC : La direction prend l'engagement d'étudier, de proposer et de négocier avant le 30 novembre 2015 une ou plusieurs formules de temps partiel PNC au mois.

Tous ces items seront repris dans la nouvelle convention PNC en CDI.

**Nous sommes un Syndicat responsable, loin de toutes stratégies électorales sclérosées !  
NOUS VOULONS JUSTE GARDER NOS ACQUIS ET AVANCER !**